



Mon ex concubine m attaque en justice

Par **Visiteur**, le **21/06/2022** à **19:25**

Etant en separation.

Mon ex concubine et non marié et autre est proprietaire a credit quel a emprunter a sont pere et elle a du mal voir n arrive plus soit disant a rembourser ce pret d argent.

Elle me mets au tribunal en disant quel n arrive plus a effectuer ces remboursement de pret a son pere avec attestation sur l honneur de celui ci car nous avant un bien en indivision qui n est pas encore vendu mais ou j ai accepter qu on le mette en vente par le biais d un courrier de mon avocat dans un autre affaire concernant notre separation et pretexte aussi dans sont courrier que sa voiture est ancienne et beaucoup de kilometre et quel ne peu plus rembourser sont pret du au bien en indivision et au reparation de sa voiture.

Sachant que le pret qu elle a effectuer pour acquerir sa maison familiale est a son nom a elle et que sa voiture est a elle aussi et comme toute voiture sa prend de l age et de l entretient Mais que le bien en indivison est a nous deux et qu il y a un accord pour le vendre.

Elle m attaque en justice pour cette affaire. Qu est ce que je risque ?

Par **morobar**, le **22/06/2022** à **16:51**

Bonjour,

Vous risquez que personne ne vous comprenne et que le juge vous condamne car vous ne faites aucun effort pour exprimer correctement la situation et votre probleme.

Par **Visiteur**, le **22/06/2022** à **23:00**

Non je ne refuse pas de vendre cette indivision, elle a meme l accord dans un courrier que mon avocat a envoyer au sien dans une autre affaire